



## COORDINATION POUR L'ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE ET À LA PAIX

### Communiqué de presse

#### **Formation des enseignants à la résolution non-violente des conflits**

La loi Peillon sur la refondation de l'école de la République, adoptée définitivement le 25 juin, instaure "des formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits" pour les enseignants et tous les personnels de l'éducation en formation initiale et continue dans le cadre des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) créées par cette loi (art. 70, § 15).

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix se félicite que ces formations à la résolution non-violente des conflits soient introduites dans la formation des enseignants et des personnels d'éducation comme le demandait sa Campagne nationale lancée en 2002, qui a été soutenue par de nombreuses organisations et dont la pétition a été signée par des milliers de personnes.

Elle salue la volonté politique des ministres Vincent Peillon et George Pau-Langevin et le travail des parlementaires de la majorité, en particulier celui de Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret - qui avait déposé une proposition de loi dans ce sens en juillet 2011, signée par 50 sénateurs et sénatrices - et celui du groupe écologiste du Sénat qui a demandé que ces formations soient inscrites dans la loi.

Ces formations permettront aux enseignants et à tous les adultes travaillant dans des établissements scolaires de développer ou d'acquérir les compétences nécessaires à la construction d'une école de la bienveillance et de la réussite humaine. Elles seront des éléments clés pour améliorer le climat scolaire, prévenir les violences et favoriser les apprentissages des élèves.

La Coordination veillera à l'application de la loi dans les ESPE, qu'elle assure de la disponibilité de ses associations membres pour la mise en œuvre de ces formations dès la rentrée 2013.

La Coordination souhaite également que très vite les élèves, de la maternelle à l'université, puissent aussi bénéficier d'une éducation à la non-violence et à la paix dans leurs établissements.

Paris, le 26 juin 2013.

Contact Presse : Christian Renoux (président) 06 07 37 32 73